

# projet éolien de Ouest Château-Thierry, BORALEX

## EP février-mars 2021

### nuisances

#### distances aux habitations

cf. 02-BORALEX-OCT-4.1-EIE-reduite.pdf, page 394

habitats isolés : 550 m – 545 m – 815 m – 615 m – 725 m

habitat regroupé : Lucy-le-Bocage : entre 885 et 1100 m.

#### nuisances paysagères proches

Il est bon de reciter les paysages à propos des nuisances liées à la proximité des éoliennes, dans l'environnement proches des habitants.

Montrer que le rapport d'échelle entre les habitations du centre de Marigny-en-Orxois et l'éolienne aperçue dans le prolongement de la rue est extrêmement réductif. Bien sûr le visiteur des halles peut éviter de voir l'éolienne... mais pas celui qui passe à pied, en vélo ou en voiture... montant vers le sud ou le sud-ouest. Sorti du village, l'habitant de ce village ou des autres ne peut manquer de s'apercevoir que tout son environnement naturel s'est transformé... en quinze ans, dans toutes les directions.

A regarder le tableau des visions angulaires verticales ci-dessous on pourrait dire que 20 °, 10 °, 5 ° ce n'est rien. Cependant il suffit de se promener un peu dans nos territoires pour voir que le paysage est désormais l'éolienne qui tourne à 16 tours par minute, qui lance ses éclats nocturne... dès que vous ouvrez les rideaux et les volets, dès que vous vous promenez autour de votre village. Si vous êtes heureux (sic !) l'on vous offrira un arbre ou deux au fond de votre jardin pour vous garantir un rapport d'échelle favorable... Vos cheminements dominicaux sur les sentiers ou chemins seront agrémentés des panneaux (ERC) payés par le promoteurs, vantés par l'ADEME et FNE... vous expliquant quand même que vous devriez être heureux de participer à la découverte de la LTECV... vous qui vous contentiez du regard simple sur votre paysage banal.

vision verticale

éolienne de 180 m						
distances m	500	1 000	2 000	4 000	7 000	10 000
vision angulaire verticale (degré décimal)	19,80	10,20	5,14	2,58	1,47	1,03
rappel	éoliennes de Charly vues depuis l'avenue de l'Europe à Ch-Th ou éoliennes de Leury vues depuis entrée sud Soissons : <b>1 degré</b>				1 degré	

nuisances

## le son des éoliennes

Les documents de Boralex fournissent une analyse acoustique comportant de nombreuses pages. Des mesurages ont eu lieu à l'*extérieur* des habitations les plus proches, communes, hameaux signalés comme représentatifs.

Les résultats des mesures nocturnes mènent le promoteur à définir un plan de bridage de certaines éoliennes pour certaines valeurs de vents, la nuit... afin de satisfaire aux impératifs réglementaires de seuils de dépassement à 35 dB(A).

Les mesures ont eu lieu entre le 15 octobre et le 13 novembre 2018, avec des vents de NNE et S. *A priori* les feuilles des arbres étaient encore là... Ces tests ne sont pas probants : intervalle de temps trop court...

### **(02\_Boralex\_OCT\_4.1\_EIE-reduite, page 378)**

*“Par ailleurs, ces niveaux sonores calculés le sont à l'extérieur des habitations. Ainsi, même fenêtre ouverte, les niveaux sonores à l'intérieur des habitations seront encore plus faibles.” !!*

*“Le bruit des éoliennes est très proche des bruits de vent. On distingue un fond sonore discret très régulier (rotation des éléments électromécaniques) et par-dessus le bruit des pales qui produit un battement régulier, 20 à 35 fois par minute. Ce bruit de pales que l'on distingue facilement par cet aspect pulsatile se confond et se mélange facilement avec les autres bruits générés par le vent, notamment quand la végétation environnante est abondante.*

*Cette capacité à se fondre dans les autres bruits de la nature est un atout pour le bruit éolien qui n'est alors pas apte à créer de la gêne. Cependant, ce bruit est bel et bien identifiable et bien que l'émergence légale ne soit pas dépassée, il peut quand même être la cause d'une gêne, selon les individus.”*

*Ainsi ce bruit identifiable se fond et se mélange avec le bruit du vent dans les feuilles des arbres.*

*Cette même page recense quelques effets indirects sur la santé : trouble du sommeil... aggravation des états anxiodépressifs...*

Foin de tout cela... l'ADEME interprète les résultats de l'ANSES, ces sons (et les infrasons) ne peuvent être source de maux.

Or, il n'est pas difficile de recenser des études au niveau international, récentes... [2020, 2019..., références à la demande] s'interrogeant fortement sur cette innocuité. Ici, comme à l'ADEME, FEE, SER, FNE le principe de précaution n'existe pas.

Pour Boralex, ici à Lucy/Marigny le bridage va apparaître nécessaire du fait du dépassement des limites administratives [35 dB(A) + 3 dB(A), lors des nuits], voir le document **02-BORALEX-OCT-4.4-VoletAcoustique.pdf, page 85** par exemple, période nocturne

Sur le tableau de cette page le lecteur doit se demander quel serait le ressenti de l'habitant de Champillon (pris comme exemple, un parmi d'autres) lorsque pour un vent de 6m/s **l'émergence de 11 dB(A) au-dessus du bruit résiduel se transforme en un seuil de dépassement de 0,5 au-dessus des 35. Résiduel : 24,6... éolien : 35,2. Même ramené à 35 dB(A), il est évident que c'est le bruit des éoliennes qui serait entendu... et lui seul !**

Mes remarques concernant tout ceci :

- Les éoliennes industrielles sont classées ICPE : les normes de bruits font apparaître un seuil de dépassement à 35 dB(A) [il y a 5 ans c'était 30 dB(A)].
- Les mesurages ont lieu en plein air... aux premières habitations. Aucune référence à la fenêtre éventuellement ouverte... ou même fermée (témoignage à 750 m, à l'intérieur, couvert par la télévision [sic]).
- La disposition des bâtiments, l'existence de thalwegs devraient être des caractéristiques essentielles à une analyse fine des mesures de bruits... la référence de l'ADEME ? chambre calme à 35 dB(A). L'OMS indique 25 dB(A) !
- Bien sûr il est dit que l'on s'habitue au léger bruit éventuel, partiellement... En 2017, L'Académie Nationale de Médecine demande un retour aux 30 dB(A) antérieurs, et 25 à l'intérieur des habitations.
- Lors de l'établissement des projets, les promoteurs choisissent de placer les sonomètres dans les jardins d'un certain nombre d'habitations, les plus proches des éoliennes. Or ce ne sont pas les seules touchées... et, même pour ces habitations-là, l'étude n'est jamais complète.
- les études paraissant dans les dossiers français n'envisagent que très rarement les nuisances sonores à l'intérieur des maisons... tenant compte du fait que les murs, les fenêtres (fermées ?)... participent à l'amoindrissement du son par rapport à l'extérieur ;
  - **or**, les murs, les fenêtres sont éventuellement des isolants sonores... mais moins pour les basses fréquences, qui sont une des caractéristiques des sons des éoliennes ;
  - l'intérieur, des chambres en particulier, peut servir de caisse de résonance pour ces sons. Les fenêtres ouvertes peuvent laisser passer de façon préférentielle les sons des éoliennes à cause du filtrage directionnel éventuel : les sons ambiants (bruissement des arbres dans le vent... des voies de circulation) sensés masquer le son des éoliennes sont par nature bien moins directionnels.

- Les éoliennes les plus grandes ne sont pas les moins bruyantes. Suivant les éoliennes depuis plus de 10 ans, on retrouve toujours des annonces de bruit au niveau de la nacelle de 95 à 110 dB(A) [en fonction de la vitesse du vent] ; les éoliennes les huates produisent plus de basses fréquences. Des améliorations eu lieu au niveau des bruits de pales... mais cela a un coût... envisagé ici ?
- j'ai parcouru et lu des centaines d'articles sur les émissions sonores des windfarm... sur une quinzaine d'années. Des contre les éoliennes, des contre-les-contre éoliennes. Ce qui est sûr : je n'ai pas trouvé d'article d'origine française parlant du bruit des éoliennes à l'intérieur des habitations... ce qui est pourtant un grand classique dans la littérature étrangère (Pays-Bas, USA, Canada, Suède...) : la méfiance est de règle ; une chambre, fenêtre ouverte ou fermée est une caisse de résonance ; le double vitrage peut cacher le bruissement des feuillages... mais très mal les bruits de basse fréquence.

## où l'on s'intéresse au marché de l'immobilier

(02\_Boralex\_OCT\_4.1\_EIE-reduite, page 378)

*“Une étude a été effectuée en 2003 sur ce sujet dans l’Aude, département qui, à l’époque, concentrait près de la moitié des éoliennes installées en France. 33 agences immobilières proposant toutes des locations ou des ventes à proximité de parcs éoliens existants ont été interrogées : 18 d’entre elles ont considéré un impact nul sur leur marché, 8 ont estimé un impact négatif et 7 un impact positif, certaines de ces dernières agences se servant de la vue sur le parc éolien comme argument de vente. Cette étude ne permet donc pas de conclure quant à l’effet de la proximité d’un parc éolien sur l’immobilier.*

***... Globalement, l’impact de l’éolien sur l’immobilier est plutôt dans une tendance nulle voire même favorable.”***

Quelle était donc la hauteur des éoliennes dans le département de l'Aude en 2003... quelle était donc la densité des éoliennes sur ce territoire en 2003 ?... à quelle distance se trouvaient ces éoliennes ?

Il faut citer ici un document qui a beaucoup de poids :

RWI et al. (2019), Ruhr Economic Papers #791 : « Local Cost for Global Benefit: The Case of Wind Turbines », Janvier 2019,

[https://www.rwi-essen.de/media/content/pages/publikationen/ruhr-economic-papers/rep\\_18\\_791.pdf](https://www.rwi-essen.de/media/content/pages/publikationen/ruhr-economic-papers/rep_18_791.pdf)

Cette étude porte sur 2,7 millions d'actes de ventes entre 2007 et 2015. Citons (traduction google)

*“Sans surprise, l’effet le plus fort se retrouve pour les maisons dans le plus petit rayon d’une distance d’un kilomètre, où la présence de turbines fait baisser le prix des maisons de 7,1%. En plus d’altérer le paysage, les éoliennes à une telle proximité créent des bruits audibles et des effets de scintillement. Bien que les effets du traitement diminuent avec la distance, ils restent statistiquement significatifs jusqu’à un rayon compris entre 7 et 8 kilomètres, où le bruit ne devrait pas être pertinent (Gibbons, 2015).”*

“... alors que les prix des maisons proches des environnements urbains ne sont pas affectés par les éoliennes à proximité, les maisons des zones rurales souffrent d'une dévaluation remarquable. Cet effet est encore plus prononcé pour les immeubles anciens construits avant 1949, dont les prix demandés diminuent jusqu'à 23%.”

Pour connaître des habitants de Hautevesnes, déjà entourés (et observateurs) des éoliennes de Hautevesnes, de Chézy-en-Orxois/St-Gengoulph, Priez/Courchamps, de Neuilly-st-Front/Monnes... des éoliennes du projet de Monthiers/Sommlans/Bonnesvalyn... au nord du Clignon... observant les éoliennes (basses) de Charly... je peux vous affirmer que la crainte est grande de voir, au-dessus du Clignon, se planter des éoliennes à Lucy, Marignu-y, Courpu, Essômes...